

Compte-rendu approuvé par
la CPNEFP du 17 juin 2010

Réunion CPNEFP du 20 mai 2010

Compte rendu

SdA : Jean-François CHENAIS, Françoise GROSHENS, Jean-Pierre BARRANGER, Boualem BELLEMOU

UNSA : Odette BAUMGARTNER, François PICHET, M. Françoise MANIERE, Jean-Michel DRESSE, Patrick JULIEN

CFDT : Alain HENNAUX

CFE-CGC : François LE VARLET, François DUDILIEUX

CFTC : Angélique LACROIX, Yassin BOUAZIZ

FO : André ZAJDA, (Dominique MODAINE excusé)

CGT : (Stéphane CALMARD excusé)

Président : Alain HENNAUX

Vice Président : Jean-François CHENAIS

Secrétaire général : Pierre POUILLEY

Ordre du jour de la CPNEFP

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 avril 2010
- 3 - Information sur le budget de l'OPCA PL
- 4 - Travail préparatoire interne pour la réunion avec la DAPA
- 5- Synthèse de la sous commission "labellisation" (compte-rendu des contacts avec les OF, mise en place de la commission "pédagogique")
- 6 - Point d'information sur la licence pro
- 7 - GPEC
- 8 - Questions diverses

1°) Approbation de l'ordre du jour

Décision :

L'ordre du jour est approuvé sous réserve du rajout du point 2.

2°) Approbation du compte-rendu de la CPNEFP du 08 avril 2010

Décision :

Le procès verbal de la CPNEFP du 08 avril 2010 est approuvé en l'état.

3°) Informations sur l'OPCA PL

A - La Présidence a reçu une lettre de Nadine Guet le 22 avril, interpellant la branche sur les aspects financiers de l'OPCA PL et invite les CPNEFP de branches concernées à faire connaître leurs propositions d'ajustement pour le prochain Conseil de Gestion du 27 mai 2010. Différentes pistes d'économies :

- suppression des participations aux frais de salaires en cofinancement de la professionnalisation
- révision des barèmes pédagogiques
- révision des durées de formation, voire révision du taux contributif au titre du plan de formation

La CPNEFP doit donc transmettre sa réponse au Conseil de Gestion avant le 27 mai prochain.

B - Un autre courrier de la Présidence de l'OPCA PL a été adressé le 03 mai à la CPNEFP l'informant que leur bureau a examiné le budget 2010. La collecte nette et les engagements de l'exercice 2009 ont représenté 23.000.000 €. L'OPCA PL a reconduit le budget pour le 1^{er} semestre 2010 mais il doit être ajusté aux nouvelles ressources, après le prélèvement de 13% au profit du FPSPP. Le bureau a décidé, à titre conservatoire et jusqu'à validation des nouvelles règles par le prochain Conseil de Gestion :

- de plafonner les financements des entreprises de plus de 10 et de plus de 50 salariés pour garantir le respect des nouvelles règles de mutualisation
- de supprimer la prise en charge de l'aide à la fonction tutorale pour tout nouveau contrat conclu à partir du 1^{er} juin 2010 (5.000.000 €)
- de revoir le budget réservé aux actions de communication/accueil qui ne seront plus financées à compter du 1^{er} juin (actions qui ne concernent pas la branche), actuellement 3.500.000 €
- de revoir les règles de prise en charge des formations sur la démarche qualité ; dorénavant, seules les formations hors site et inter entreprise seront financées (390.000 €).

Le bureau de l'OPCAPL informe les CPNEFP qu'en l'état actuel des budgets, il n'est pas possible d'envisager le financement des frais de fonctionnement des CFA.

L'OPCA PL ne peut pas laisser se dégrader plus encore la situation budgétaire. Un plan d'ajustement des politiques de formation sera proposé dans les prochaines semaines.

Des hypothèses de révision des taux ont été présentées au Bureau Cadre de Vie.

JFC (SdA) : ne voit pas pourquoi l'OPCA va imposer à la branche des règles administratives, ce qui impactera les plans et les priorités de formation. L'OPCA est un organisme gestionnaire et non un organisme décideur.

JMD (UNSFA) : l'approche faite à l'OPCA PL est d'essayer de répondre au mieux aux demandes des CPNEFP et de satisfaire les entreprises des professions libérales pour la formation. La branche a été largement aidée en 2009, grâce aux fonds mutualisés pour combler le déséquilibre qu'il y avait sur le compte de la profession d'architecte. Différentes pistes techniques sont indiquées à la CPNEFP mais elles ne sont pas dictées.

FLV (CFE) : il faut savoir quelles sont les économies financières qu'il faudra proposer.

FD (CFE) : les courriers de l'OPCA sont clairs, il faut donc que la CPNEFP donne quelques pistes.

YB (CFTC) : des choix ont été faits pour la survie du système de formation professionnelle. Les architectes utilisent 57 % de leur budget sur un semestre, ils n'ont pas le choix et doivent faire des efforts. La fonction tutorale représente 5.000.000 € et le budget plan a un déficit de 23.000.000 €. On peut comprendre que l'OPCA PL donne l'impression d'imposer certaines décisions mais il n'a rien à imposer aux CPNEFP et aux branches professionnelles et on peut leur reprocher un manque de communication. L'OPCA PL propose d'assister la branche et lui expliquer les différentes possibilités pour qu'elle améliore son régime.

JFC (SdA) : l'OPCA a accepté les budgets des différentes CPNEFP et il aurait dû prendre des précautions. La branche est concernée par les fonds mutualisés qui n'existent plus et par les 13 %, il faut donc se cantonner à la collecte ou l'augmenter.

YB (CFTC) : les 13 % ont été pris pour 50 % sur le plan de formation et pour 50 % sur la professionnalisation. Le FPSPP peut venir abonder les OPCA mais à la seule condition qu'ils respectent des règles de gestion, notamment qu'ils puissent s'autofinancer à hauteur de 50 % sur des actions non éligibles.

AH (CFDT) : les organisations syndicales de salariés et une organisation patronale (l'UNSFA) sont gestionnaires de l'OPCA PL donc responsables. Pour que l'OPCA PL ait des abondements du FPSPP, il faut passer par des critères pour équilibrer le budget.

JFC (SdA) : la branche a peu de chance d'entrer dans les critères d'attribution des fonds du FPSPP. Elle doit donc gérer son budget et sa collecte, déjà en mai 2009, tout le monde était au courant des 13 % et ce qui allait se passer. Il serait plus simple de dire aux branches que leurs budgets se trouvent amputés de x et de faire leur choix de priorités de formation.

YB (CFTC) : le projet d'avenant a pour but de modifier les taux parce que les 13 % sont prélevés sur les taux légaux et pour la professionnalisation les taux de contribution sont inférieurs au taux légal. Cependant, le FPSPP réclame son

argent sur le taux légal peu importe si le taux conventionnel est inférieur c'est pourquoi il est proposé de modifier les taux de sorte qu'il y ait un équilibre des prélèvements entre le plan et la professionnalisation.

JMD (UNSFA) : la branche ne sera pas touchée par le retour du FPSPP par contre l'OPCA aura 7.000.000 € de retour (qui entreront dans la professionnalisation qui elle est mutualisée) ; cela reviendra donc sur des actions qui seront utiles à la branche.

FD (CFE) : il faut rééquilibrer les masses en jeu, il faut donc demander aux grosses agences de donner un peu plus, la politique est de ne pas défavoriser les petites.

PJ (UNSFA) : les moins de 10 ne consomment pas tout le budget, elles peuvent bénéficier des cotisations des plus de 10 (mais pas inversement), il faut donc faire quelque chose pour ces dernières.

AH (CFDT) : les organisations syndicales présentes au Conseil de Gestion du 27 mai et les administrateurs de l'OPCA PL vont prendre des décisions rapides dans le sens des propositions qui ont été faites : la prise en charge de la fonction tutorale, les actions de communication/accueil, des mesures conservatoires. Les aspects techniques pourront être affinés lors de la CPNNC et il faudra voir si la branche doit faire ou pas des efforts sur les prises en charge des formations prioritaires. Le collège employeur devra aussi réfléchir aux efforts à faire en matière de formation pour que les salariés et les entreprises deviennent plus performants.

L'OPCA PL propose de rencontrer la CPNEFP pour cerner la problématique et donner des explications plus techniques afin de mettre en place un éventuel futur avenant sur la formation professionnelle.

Décision :

La CPNEFP travaillera sur les pistes économiques proposées et présentera un projet d'avenant à la réunion du 17 juin prochain à laquelle participera l'OPCA PL. L'avenant serait conclu à la CPNEFP du 24 juin et pourrait être signé le 1^{er} juillet 2010.

4°) Travail préparatoire interne pour la réunion avec la DAPA

JFC (SdA) : la Présidence a rencontré MM Delmare et Gautier, cette réunion avait pour but le financement de la HMONP, la Présidence a invité la DAPA à s'impliquer dans la recherche de solution pour financer cette formation. des lignes budgétaires du Ministère de l'emploi existent mais sont réservées à des formations prioritaires pour des professions considérées comme "stratégiques" dans le développement économique. Pour pouvoir avoir un dossier constitué dans les délais, la Présidence a donné des explications sur la HMO et la licence pro et indiqué que la branche ne pouvait pas les financer.

Avant de rencontrer la CPNEFP, les responsables de la DAPA se sont engagés à prendre rendez-vous avec le Ministère des Finances et le Ministère du Travail pour essayer de monter une procédure sur le sujet. Normalement, le résultat de leur démarche et l'avancement du dossier devraient être communiqués le 17 juin prochain.

Plusieurs points ont été évoqués :

- le positionnement stratégique de la branche, intéressant par rapport au développement durable, et qui relève de l'environnement. Il a été rappelé à M. Gautier que la profession faisait un gros effort financier pour les formations sur le développement durable (bien que la plupart des maîtres d'ouvrage jugeant les architectes incompetents). M. Gautier a trouvé le sujet intéressant et va le défendre (peut-être lui rappeler par écrit ses obligations sur les différents points de la réunion avant le 17 juin).

- **le rapport Tuot et son devenir** : il n'est pas publiable en l'état, le Ministère de la Culture soutiendrait le rapport, contrairement aux cabinets de Jean-Louis BORLOO et Benoist APPARU. A la lecture de ce rapport, des constructeurs de maisons individuelles ont fait pression (il semblerait que le cabinet de Borloo ait eu des pressions de Synthec et d'autres). Borloo a donc confié à d'autres la rédaction d'un nouveau rapport sur l'architecture.

Il semblerait que les meilleurs alliés des architectes soient les agriculteurs. Ce qui préoccupe le monde agricole, en dehors de leurs problèmes de revenus et de prix, c'est le remplacement des terres agricoles par des lotissements (notamment en IDF où des terres riches n'ont plus aucune possibilité d'exploitation).

- **la licence pro** : le projet de la branche a été évoqué. Il y a eu une confusion entre la licence en architecture et la licence pro, l'ambiguïté a été levée en expliquant la suppression des BTS, que la branche devait mettre en place une formation de substitution et que le niveau licence pro semblait adéquat. Il a été également rappelé à la DAPA que la

licence pro est un titre de l'Education Nationale et non du Ministère de la Culture. Toutefois, la profession a travaillé sur le sujet et a défini le contenu de la licence pro. La volonté de la branche est de passer par des partenariats entre écoles d'architecture et universités pour mettre en place cette licence pro afin qu'une partie non négligeable de la formation ait lieu dans les écoles d'architecture.

La DAPA semble enthousiaste mais craint que cela amène dans les écoles des personnes extérieures à l'architecture.

Si la DAPA ne partage pas la volonté politique de la branche, d'associer les écoles d'architecture et les universités pour mettre en place la licence pro, celle-ci ne sera qu'universitaire. Le problème est de savoir qui financera la formation. L'objectif est de d'obtenir de l'Etat qu'il contribue au financement des contrats pro. La branche ne peut plus financer, surtout depuis que le gouvernement a amputé les budgets de 13 %.

Décision : La Présidence de la CPNEFP adressera un compte-rendu rappelant leur entretien, sur le financement des formations HMONP et licence pro. La DAPA rendra compte le 17 juin prochain à la CPNEFP de sa démarche auprès des Ministères concernés (économie et travail).

5°) Synthèse de la sous commission "labellisation" (compte-rendu des contacts avec les OF, mise en place de la commission "pédagogique")

Pour continuer la labellisation, la branche doit définir sa politique de formation professionnelle. B. Ducroix s'occupera en septembre de diffuser cette politique de formation aux organismes extérieurs et de prendre contact avec tous les partenaires de "l'architecture".

Conclusion :
Sur la mission complémentaire confiée par la CPNEFP à B. Ducroix, la sous commission est en attente des résultats. La formalisation de la politique de formation professionnelle permettra d'avancer sur les priorités devant conduire à labellisation.

6°) Point d'information sur la "licence pro"

AH (CFDT) : en collaboration avec l'OPCA PL et le CNOA, la sous commission a continué son travail sur l'intitulé et le référentiel de la licence pro, ce dernier est finalisé. Le document va être présenté aux universités et aux écoles d'architecture et il leur sera demandé si elles veulent s'inscrire dans la proposition de la branche. La CPNEFP doit définir :

- quelles sont les écoles et les lieux avec lesquels la branche souhaite travailler : il y a des ouvertures avec l'école d'architecture et l'université du Languedoc-Roussillon (O. Baumgartner se chargera du relationnel sur Montpellier). Il y a également Lyon, Toulouse, Rennes, Marne la Vallée, Bordeaux, Paris (Belleville) et Marseille.

JFC (SdA) : une licence pro sur la conservation du patrimoine est dispensée à Montpellier. Par contre, toutes les écoles d'architecture en France ont des partenariats avec les universités locales, un courrier doit leur être envoyé. La CPNEFP devra également informer la DAPA de sa démarche.

➔ **Intitulé de la licence pro.** 3 propositions ont été envoyées aux membres du comité de pilotage :

- licence pro en architecture "arts & techniques"
- licence pro "Assistant à la maîtrise d'œuvre architecturale"
- licence pro "Techniques en architecture"

Décisions :
L'intitulé de la licence pro sera donc : "Assistant Technique en Architecture".
La CPNEFP va écrire dans un premier temps à toutes les écoles d'architecture pour présenter le projet de la licence pro. Les organisations professionnelles informeront leurs adhérents architectes siégeant aux conseils d'administration afin que notre démarche soit relayée.

7°) GPEC

AH (CFDT) : la précédente CPNEFP avait travaillé sur la définition de la politique de formation de la branche professionnelle. Afin de finaliser le débat et le travail exécuté, une synthèse a été rédigée en reprenant les mots clé. C'est à

partir de cette synthèse que le rapport Fors continuera à être bâti ainsi que la labellisation. Chaque mot employé a été explicité au cours du débat.

✓ *L'architecture doit reconquérir et se voir reconnaître sa place essentielle dans l'acte de construire, de la conception à la réalisation* (l'ambition de la branche est bien la reconquête et la reconnaissance, concevoir et réaliser).

✓ *Le rôle de l'architecte est d'assurer et de garantir la cohérence de cet acte par une approche globale et systémique.*

✓ *Cela exige des entreprises d'architecture une organisation pluri disciplinaire assurant la mise en œuvre de l'ensemble des compétences et technicités nécessaires.*

✓ *La branche se donne pour ambition de renforcer la capacité des entreprises d'architecture dans leur effort de structuration en privilégiant le financement des actions de formation DES SALARIES développant des compétences sur la qualité de la technicité, du diagnostic, de la communication et de la gestion d'entreprise.*

JMD (UNSFA) : il serait intéressant de faire ressortir "en privilégiant le financement des actions de formation des salariés développant des compétences"

JFC (SdA) : dans le développement des compétences, la spécificité de l'architecte est de mettre en œuvre des compétences techniques pour passer de la conception à l'ouvrage. Le mot "diagnostic" est vague, il faut retrouver les termes spécifiques du métier. Quant au mot "communication" on le retrouve un peu partout.

OM (UNSFA) : aimerait parler du budget du projet et si des données artistiques ou de conception sont incluses, ce n'est pas ce que la branche recherche dans la formation de ses collaborateurs. Elle cherche plutôt à palier ses carences par des fonctions de collaborateur.

FD (CFE) : il faudrait rajouter la gestion "économique et sociale de l'entreprise".

AH (CFDT) : il ne faut pas réinventer les débats, une fois validé, ce texte va servir de base.

PJ (UNSFA) : quand on parle de "compétences sur la qualité de la technicité, etc.", il vaudrait mieux parler du "développement des compétences de qualité sur la technicité, sur le diagnostic, etc.". Renforcer la capacité des entreprises dans leur effort de structuration : remplacer par "renforcer la capacité d'effort de structuration des entreprises d'architecture"

JFC (SdA) : plutôt "renforcer la capacité d'effort des entreprises d'architecture à se structurer".

FP (UNSFA) : "Cela exige des entreprises d'architecture une organisation pluri disciplinaire". Remplacer par "des connaissances pluri disciplinaires" (il n'y a pas d'obligation à être spécialiste dans toutes les disciplines). "... assurant la mise en œuvre" : remplacer par "pour harmoniser" (ou conjuguer) la mise en œuvre".

JMD (UNSFA) : "le financement des actions de formation ..." ok pour ajouter la notion de "conception" et supprimer "diagnostic".

JFC (SdA) : renforcer la structuration des entreprises signifie qu'il y a des manques. Il faut avoir une position où la profession est compétente, il faut donc affirmer et spécifier les compétences. Quand on parle de développement durable, l'architecte est le seul à avoir une approche globale sur un projet ce qui visiblement n'est pas reconnu. Il faut lier les spécificités et les compétences et parler "d'approche pluri disciplinaire".

Décision :

La CPNEFP valide la synthèse de la définition de la politique de formation de la branche professionnelle : L'ARCHITECTURE DOIT VOIR RECONNAITRE SA PLACE ESSENTIELLE DANS L'ACTE DE CONSTRUIRE, DE LA CONCEPTION A LA REALISATION.

LE ROLE DE L'ARCHITECTE EST DE GARANTIR LA COHERENCE DE CET ACTE PAR UNE APPROCHE GLOBALE ET SYSTEMIQUE.

CELA EXIGE DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE HARMONISANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEMBLE DES COMPETENCES ET TECHNICITES NECESSAIRES.

LA BRANCHE A POUR AMBITION D'AFFIRMER LA CAPACITE DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE A SE STRUCTURER EN PRIVILEGIANT LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE FORMATION DES SALARIES DEVELOPPANT DES COMPETENCES DE QUALITE SUR LA CONCEPTION, LA TECHNICITE, LA GESTION DU PROJET, LE MANAGEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE ET LA COMMUNICATION.

AH (CFDT) : ce travail va servir à B. Ducroix pour qu'il puisse communiquer, il va servir également au site, ça permettra une finalité pour le rapport Fors et tout va pouvoir être relancé. Il faut les contacter et les informer que le document est prêt.

Cela sous entend que si rien ne se met en travers, tous les dossiers en cours devraient être finalisés début décembre, y compris une vision globale de la licence pro et de tous les travaux commencés il y a 3 ans.

Conclusion :

Les projets d'enquêtes sur les besoins de formation, élaborés par Fors, méritent d'être réexaminés de façon à veiller à la pertinence des questions aux employeurs et aux salariés, dans la continuité de l'affirmation politique de la branche en matière de formation professionnelle. Fors devra donc travailler ses questionnaires avec la sous commission "EFC" (qui devra se réappropriier l'enquête auparavant) ; la date fixée qui sera à communiquer à Fors : le 16 juin 2010.

8°) Questions diverses : aucune

Ordre du jour de la CPNEFP du 17 juin 2010

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mai 2010
- 3 - Rapport sur les activités de la Présidence
- 4 - Rencontre de la DAPA
- 5 - Budget OPCA PL
- 6 - Questions diverses

Ordre du jour de la CPNEFP du 24 juin 2010

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2010
- 3 - Débriefing de la rencontre avec la DAPA
- 4 - Restitution de l'analyse des études menées sur la branche
- 5 - Politique de formation, et projet d'avenant à l'accord de branche
- 6 - Questions diverses

La séance est levée